FRC 3-13447.2

Case
FRC
20541

TESTAMENT

DE M. CHRÉTIEN-FRANÇOIS

DE LAMOIGNON,

Chevalier, Marquis de Bâville, ancien Président à mortier au Parlement de Paris, & ancien Garde-des-Sceaux de France :

Ecrit de sa main, la surveille de sa mort ; & communiqué par le sieur de Lorger, son homme de confiance.

Au nom du Père, & du Fils, & du Saint-Esprit, Ainsi soit-il.

AUJOURD'HUI, 12 mai 1789, moi, Chrétien-François de Lamoignon, sain de corps, de tête & d'esprit, comme à mon ordinaire, ai fait mon présent testament.

Je recommande mon ame à Dieu, à la Vierge, à tous les saints du paradis, &

THE NEWBERRY
LIBRARY

ſingulièrement à S. François, mon patron. Oui, grand Saint ! qui, par vos pénibles courſes dans les Indes, & vos travaux opiniâtres à enſeigner la morale évangélique, avez tiré de l'eſclavage de l'erreur tant de créatures, pour les conduire au ſéjour des bienheureux, en les éclairant du flambeau de la religion chrétienne, c'eſt vous ſur-tout que j'implore : accueillez favorablement ma prière ; daignez jetter un regard de compaſſion ſur un pécheur qui n'a plus de reſſource que dans la miſéricorde divine : proſterné à vos pieds, les mains ſuppliantes & tendues vers vous, & courbé ſous le poids accablant de mes crimes, que deviendrai-je, hélas ! ſi vous rejettez les vœux ardens que je vous adreſſe ? Effrayé de l'idée de l'éternité que je vais bientôt habiter ; abbatu par la crainte de paroître devant un Dieu vengeur dont mes fautes ont attiré la colère ſur ma tête ; agité entre l'eſpoir flatteur d'obtenir mon pardon, & la cruelle incertitude d'expier, par des tourmens infinis, toutes mes ſcélérateſſes, faites que par le ſecours de votre médiation, j'éprouve les effets de ſa clémence, quoique j'en ſois indigne.

Comme je touche au bout de ma carrière, puiſque mon exiſtence ne dépendant

que de moi, j'en puis avancer le terme, je vais donc tracer mes dernières dispositions : c'est une amende honorable que j'adresse à la bonne foi que j'ai souvent violée, à la confiance publique que j'ai trahie, & au bonheur général dont j'ai toujours été le destructeur.

Qu'on ne se trompe pas sur la véritable cause de ma mort : Traître à la patrie, à mon roi, à la nation, dépositaire infidèle des deniers de la succession du sieur de Beaujon, dont j'étois l'exécuteur testamentaire, & que j'ai dissipés ; abhorré de l'univers entier, de ma famille, de mes amis, & de moi-même, il m'est impossible d'étouffer plus long-temps la voix de ma conscience ; elle se fait entendre avec trop de force : elle me crie incessamment que je ne puis rester davantage sur la terre ; tels sont les motifs qui ont provoqué mon dernier soupir, & qui, peut-être, me conduiront dans un séjour éternel de douleurs : car comment douterai-je de mon funeste sort? Ayant été inspiré par le diable, & la plus fidèle de ses créatures, je dois conséquemment être son partage : j'y ai déja un pied, & je crains bien que ma vile carcasse ne tarde pas à y descendre.

Des aveux dictés par le remords & la

sincérité, fléchiroient-ils la justice suprême ? Que j'ai de raisons pour penser le contraire ! Et combien je vais me rendre encore davantage l'objet de l'exécration générale, en ne dissimulant rien ! mais la position douloureuse dans laquelle je me trouve m'y force, il faut m'y conformer.

Pardonnez-moi, grand Dieu ! d'avoir dépouillé toute honte, toute retenue, & d'avoir insolemment abusé des priviléges de ma place, dont je ne devois faire usage que pour cimenter la confiance, & établir le patriotisme.

Mon nom, mon rang, m'ont mis à l'abri de la fureur publique, je me suis sauvé à la rage légitime du François ; mais l'horreur, le regret, le déchirement m'ont suivi jusques dans ma retraite ; la froide tranquillité du crime, ce front que je présentai à la nation assemblée, ce cœur gangréné, cette ame où il ne régnoit plus que la soif des grandeurs, m'ont abandonné sur le seuil de la porte de mon exil ; il ne m'est plus resté qu'une machine dont les ressorts usés ne pouvoient s'emparer de l'apparence.

O mon roi ! pardonnez-moi si je vous ai si cruellement, si indignement trompé : doué d'une ame vertueuse & franche, vous étiez loin de prévoir que sous des dehors

séduisans je méditois les plus grands crimes : vous ignoriez, hélas ! que je n'avois pour guide que l'ambition, pour dieu que le vil & sordide intérêt, & pour but dans toutes mes actions, que d'établir mon pouvoir sur les ruines de la félicité publique.

Pardonnez-moi, robins, abbés parlementaires, & soumis à l'étendue de mon autorité : malgré vos lumières je vous ai trompé ; il s'est trouvé parmi vous des perfides, des lâches, qui, sans pudeur ont vendu la compagnie ; c'est ainsi que tout m'a été dévoué, je leur dois des preuves de ma reconnoissance, & chacun d'eux a droit à la répartition de mes dons.

Pardonnez-moi, victimes souffrantes de ma rage barbare & secrète ; vous languissez peut-être encore dans le fond des cachots, appréhendant à chaque instant le coup de la mort ; vous accusez le monarque, ce roi sensible & bon, détrompez-vous, c'est ma main qui vous y a conduit en le rendant dupe de mon caractère, de ma candeur ; usurpant ainsi toute la force & l'autorité, j'ai seul dirigé le trait qui vous assassine.

Et vous, peuple, ah ! que de larmes à répandre ! que de reproches à me faire ! Affaissé sous le poids de la misère, l'inanition, le besoin de tout vous ont mis

les armes à la main ; le déſeſpoir vous a prêté des forces ; le haſard & la curioſité ont fait périr pluſieurs d'entre vous ; la mort la plus infame a fourni l'exemple de la punition, n'accuſez que moi de ce tiſſu d'atrocités, il étoit combiné, & quelques jours de plus, la France, par mes ſoins, devenoit le théâtre du brigandage, de la révolte, d'un gouffre où l'on n'auroit oſé faire un pas ſans friſſonner. A qui vous en feriez-vous pris ? Hélas ! encore à votre ſouverain ; hé bien ! c'étoit moi ſeul qui tramois ces ſourdes & iniques intrigues.

Pardonne de même, ô mon cher de Maupeou ! ſi dans ce moment terrible, où le badinage n'eſt plus de ſaiſon, j'entre dans des détails ; ne me reproche pas d'avoir fait faux bon à la confiance intime, & à la fidélité que nous nous étions jurée ; il m'eſt impoſſible de reculer, & le ſaut eſt trop effrayant pour étouffer des ſcrupules ſur le bord de la tombe.

Pendant le cours de mon miniſtère, je me ſuis plû à ramaſſer les différentes idées raſſemblées dans les têtes des méchans qui me faiſoient périodiquement la cour. Je cherchois à calquer mon plan ſur le tien, & à profiter des ſages conſeils que tu m'avois donnés pour ne pas manquer mon

coup ; une destinée fatale qui me poursuit a fait échouer mes opérations. Je pressentis cet événement ; il ne me restoit plus qu'un parti, que j'embrassai. Il y avoit long-temps que je soudoyois les infames suppôts de la calomnie ; je doublai leurs honoraires, & peu s'en fallut que je ne fisse disparoître le génie tutélaire de la monarchie françoise.

Quelles réparations ne dois-je pas vous faire, Baron de Breteuil ! Souvent votre stoïque inaction m'a fourni des prétextes auprès de Louis, pour déclamer contre les occupations de votre ministère : la cour plénière vous en vengea : je suis bien éloigné de vous en vouloir, je méritois cette punition.

Aussi souple que vindicatif, mes relations se sont étendues par-tout ; j'ai tout vu, tout dominé, & le grand nom d'autorité, & d'autorité royale dont je me servois à telle fin que de raison, a rendu toujours surs les coups que je portois.

Pauvre Brienne ! qu'est devenu cet heureux temps où nous travaillions de concert à hâter la ruine de la nation par des projets ridicules & absurdes ! Tes lumières, aussi bornées que les miennes, pouvoient-elles jamais pénétrer l'ensemble des ressorts

qui font agir l'immenſe machine de l'adminiſtration? Pardonne, ſi je te parle auſſi ouvertement; mais, en conſcience, puis-je diſſimuler que nous n'étions point faits pour occuper un ſi haut rang? Nous avons cherché, il eſt vrai, à nous y maintenir en commettant toutes ſortes d'horreurs; que nous en eſt-il revenu? Elles n'ont ſervi qu'à précipiter ta chûte & la mienne.

Ah! ma parole expire en ce moment ſur mes lèvres, ou plutôt ma main ſe refuſe de continuer à tracer les iniquités dont je ſuis le moteur, & mon infame aſſociation avec les perſécuteurs connus & fugitifs de la monarchie: il faut cependant achever.

Le parlement eſt généralement blâmé par l'organe du peuple: le mérite-t-il? *Gardez-vous d'en douter;* mais ce n'eſt encore que moi qui ai fait naître la ſource de cette diviſion, en cherchant à rompre la concorde entre ces prétendus ſoutiens des lois, & les plébéïens qui ſont forcés d'y recourir.

Depuis que les fleurs de lys ſont occupées par ces têtes ſans cervelle qu'on conduit à gré, & dont la raiſon eſt totalement bannie, j'avois bien compté ſur l'aſſurance & la réuſſite de mes combinaiſons, tout devoit me les garantir; mais elles ſe ſont aviſées d'apporter de la réſiſtance

où réellement elles devoient enregistrer aveuglément. Eh ! qu'est-ce que tout cela a produit ? la dissension ; & leurs sottes contrariétés n'ont fait qu'exalter des têtes parisiennes à qui le commun bonheur importe fort peu, pourvu qu'à la suite du trouble elles jouissent des fruits du pillage.

Ce n'est pas là radoter, ce me semble, pour un homme qui va prendre congé d'un roi qui le mépriſe, d'un assemblage d'amis qui l'abandonnent, & des infracteurs de notre traité secret, qui appuyent déja le pied sur mon cadavre, & me renient sans pitié.

Faut-il ainsi déserter de ce monde pour aller probablement à tous les diables, sans apporter quelqu'ordre à ses affaires ? La religion que j'ai bravée, l'incertitude où je suis sur ma place au vide universel, & tant d'autres motifs m'ordonnent d'être utile à mon dernier moment, puisque dans le cours de ma vie je n'ai fait que nuire : & c'est, d'après cette sainte inspiration, ce conseil secret de la Providence, que je prie mon exécuteur testamentaire d'accomplir mes dernières volontés.

Mais afin de descendre au ténébreux manoir la conscience un peu degagée, avant de dicter l'emploi que je veux qu'on fasse

de ce que je poſſède, je dois encore un aveu qui ne peut que me ſoulager, quoique ſon expoſé me flétriſſe plus que le fer rouge de l'exécuteur, qu'on n'occupe qu'à détruire ce que nous autres grands, appellons la vermine populaire.

Sans Calonne, cet aimable fugitif, auſſi philoſophe que Diogène, & qui ne pouvoit concevoir comment on pouvoit attacher un prix aux richeſſes, & qui, ſous une autre forme que ce cynique incompréhenſible, traitoit le monarque en Alexandre; c'eſt-à-dire, cherchoit à lui inſpirer le mépris le plus évident pour les dons de la fortune, profitoit ainſi de la confiance d'un maître adoré, qui ne s'eſt jamais rendu qu'aux preuves les plus convaincantes de l'iniquité, tant ſon cœur tremble à la ſoupçonner; ſans Calonne, dis-je, je n'aurois certainement pas pouſſé mes entrepriſes ſi loin.

C'eſt donc à ce contrôleur, que je dois la réuſſite de la plus grande partie de mes projets : que lui importoit l'emploi des finances ? En vain les gémiſſemens du peuple retentiſſoient aux quatre coins de la capitale, & cherchoient dans les cœurs ſenſibles un écho qui pût repêter avec eux, *c'eſt le plus pur de notre ſang dont vous vous abreuvez :*

prenez donc notre vie, puiſque vous envahiſſez nos biens. Ces rumeurs ne me ſont jamais parvenues; comme chef de la juſtice, j'aurois pu remédier à cette déprédation, mais Calonne connoiſſoit mon foible, & le courroux doit-il l'emporter ſur le ſon flatteur de l'or, ou ſur l'énergie du ſtile enchanteur des billets de caiſſe d'eſcompte?

Ainſi, avec les deniers royaux, je me ſuis concilié tous les ſuffrages, j'ai acheté le ſecret des déciſions les plus myſtérieuſes; & comme la bonne foi, quoique bannie du commerce de la ſociété civile, trouve encore quelqu'aſile dans la cour des fripons, Calonne & moi, n'avons jamais rompu le ſerment de nous être fidèlement attachés.

Il ne faut pas moins que la perſpective accablante de ma dernière heure, pour oſer tranſgreſſer ces engagemens: il me pardonnera ſans doute auſſi.

Suis-je bien en droit deteſter? je le crois: n'eſt-il pas dans l'ordre reçu de diſpoſer de ce qui nous appartient, envers des perſonnes à qui nous croyons devoir donner des marques de notre reconnoiſſance en faveur des ſervices qu'elles nous ont rendus? La loi a prononcé ſur cet article: je puis donc uſer du privilège qu'elle m'accorde.

D'abord je donne & legue à M. *Necker*, à cet homme adorable, le manuscrit de ma confession générale : son époque récente en établit la sincérité. Qu'il n'en doute en aucune manière, elle sera pour lui une clef nécessaire pour ouvrir le temple de la bienfaisance que nous avions fait fermer, Brienne & moi.

Je lui donne & legue en outre un paratonnerre, pour le garantir de la foudre que le clergé, la noblesse & les parlemens voudroient faire éclater sur sa tête, dans l'orage qu'ils forment & grossissent incessamment contre lui.

Je donne & legue à M. *le premier président du parlement de Paris*, une phiole renfermant un philtre dont l'effet inévitable étouffe les semences d'orgueil, restreint le magistrat aux devoirs sacrés de son état, & l'empêche à jamais de former son malheur, en bravant sans respect ni décence l'autorité royale.

Je donne & legue à mon cher *Desprémenil*, une tarrogue, ou très-long tuyau de fer blanc, avec lequel, à l'exemple des vils gredins du quai, il pourra haranguer la populace sans détruire sa poitrine. Je

lui dois cette preuve de mon amitié. Après avoir abboyé au barreau auſſi conſtamment, après avoir établi les principes de la ſédition, il pourra déſormais en place publique lâcher ſes argumens à l'oreille, mais qu'il prenne garde à *Cliquet* (1) qui, ſans égard pour ſon éloquence abuſive, le traînera droit à la Force.

Je lui donne & legue encore les quatre merlins avec leſquels les gardes françoiſes étoient ſur le point d'enfoncer les portes de la grand'chambre où il s'étoit refugié, dans la fauſſe perſuaſion que le ſanctuaire des loix le mettroit à l'abri des recherches du prince.

Je donne & legue à mes bons amis, *Bergaſſe, Kornmann & Gorſas*, en conſidéra-

(1) J'invite tous les honnêtes gens à ſe méfier de ce ſcélérat, dont l'infame conduite fait horreur à toute la nature : en le traitant de coquin je ne m'avance pas trop ; d'abord tous ceux de ſon eſpèce le ſont ; mais il tient en perfection le grand ſecret. D'aſſez bonne famille, & frère d'une femme-de-chambre de quelqu'une de nos dames attachée à la reine ; rebuté, chaſſé de ſes parens, il décrota, & parvint à ſe faufiler chez un inſpecteur de la librairie, qui, quoique peu ſuſceptible par état, le chaſſa pour friponneries : il entrat chez le ſieur Lehoux, autre ſuppôt de police, qui lui ſauva la corde qui ne peut lui fuir.

tion des ſentimens d'eſtime qu'ils m'ont temoignés.

Savoir, au ſieur *Bergaſſe*, deux exemplaires ſur papier velin, de l'arrêt du parlement de Paris, dans ſon affaire contre Beaumarchais, &c.

Au ſieur *Kornmann*, une corne d'abondance, pour ajouter à celles qui lui ont été plantées par le prince de Naſſau, & dont Beaumarchais & Daudet avoient déjà fomenté les premiers germes.

Au ſieur *Gorſas*, une plume ſans fin, pour le mettre à même de conſommer l'impertinente collection des rapſodies qu'il expoſe au grand jour de la lecture : quel tréſor pour un littérateur auſſi fecond !

Afin de prouver à M. *l'archevêque de Sens* ma tendre & conſtante amitié, & ſatisfaire ſon goût décidé pour les images obſcênes & les tableaux lubriques, je lui donne & legue ma collection complette de mes charmans deſſeins d'après nature. Les ſoixante-quatre repréſentent au naturel les poſitions laſcives que l'aimable *Contat* de la comédie françoiſe a exécutées devant *Touzet*, mon deſſinateur, & à la plus grande partie deſquelles j'ai eu la complaiſance

de ſervir de ſecond ; ce ſont des morceaux rares & propres à ranimer ſa vigueur éteinte & ſes ſens énervés ; c'eſt au moins là mon intention.

Je donne & legue à *Lenoir*, ancien lieutenant de police, toutes les malédictions que le peuple a maintefois portées à mon tribunal contre lui. Par une complaiſance auſſi baſſe que criminelle, je les ai diſſimulées ; mais comme je ne ſais où je vais, & qu'en pareil cas on y regarde à deux fois, je lui rends ce qui lui appartient à ſi juſte titre : il ne doit pas s'en plaindre, ſa lâche aſſociation avec Beaumarchais & pluſieurs membres du parlement de Paris, pour le commerce exécrable & illégitime des grains, les bévues & les horreurs de ſon adminiſtration, tout lui annonce une place dans le ſéjour que je vais probablement occuper.

Je lui donne & legue de plus, le fuſil avec lequel je vais me brûler la cervelle, pour en faire le même uſage que moi, attendu que quand on eſt perdu de réputation comme lui dans l'opinion publique, la vie n'eſt plus qu'un peſant fardeau qu'il n'eſt guère poſſible de ſupporter, & qu'on ne

peut plus d'ailleurs se montrer dans le monde sans rougir de confusion.

Comme les bonnes actions doivent toujours être récompensées, je donne & legue à la charmante *comtesse de Chabannes*, toutes les sommes extorquées au trésor royal, avec lesquelles le cher de Calonne achetoit ma faveur & mon silence. Le voyage qu'elle fit à Londres pour embrasser encore son adorable fugitif, & réitérer des nouveaux sacrifices à Vénus, est une preuve évidente de son bon cœur. N'est-il pas juste que ce qui vient de la flûte, s'en retourne au tambour?

Je donne & legue *au doyen de Notre-Dame*, le foin & l'avoine restant dans mes écuries, & dix-huit francs pour acheter un bréviaire. Si Dieu daigne lui ouvrir les yeux, il ne s'occupera que de cette lecture consolante & spirituelle, & n'intriguera plus méchamment & sourdement à l'assemblée des états.

Je donne & legue à l'*avocat-général Seguier*, une phiole remplie de bon sens, dont l'élixir est encore propre à corriger l'orgueil, étouffer la vengeance. Si le geai s'est jusqu'alors paré des plumes du paon

dans

dans ses ridicules & pompeux réquisitoires, j'ose espérer que cela ne sera plus, & je suis certain de sa reconnoissance.

Je donne & legue à M. *de Barentin*, mon successeur, un bourlet, des lisières, & une paire de lunettes, dont l'effet magnétique empêche les cerveaux timbrés & sans énergie, de faire des sottises. J'engage MM. les directeurs des archives & ordonnateurs des bâtimens, de faire biffer d'une des cours du palais le nom de Lamoignon. Si mes ayeux célèbres par leurs vertus l'ont illustré, je dois convenir que je l'ai voué à l'infamie & au mépris.

Je recommande très-fortement à M. l'exministre *de Brienne*, de faire une pension au charpentier de la ville. Chaque fois qu'il la payera, il pourra se dire, *je l'ai échappé belle.*

Je donne & legue à *MM. le comte de Rivarol & marquis de Champcenetz*, une plume d'acier poli, détrempée dans le fiel de la calomnie, & une liqueur distillée par la noirceur & la trahison; comme c'est le seul but de leurs travaux, ils pourront écrire en toute

sûreté, je leur garantis le succès, à quelques coups de bâton près.

Comme le vice le plus infame est l'ingratitude, je donne & legue à *madame de Marcantin*, notaire, une somme de 8000 liv. pour la dédommager de celle dont Calonne devoit la gratifier, lui qui en prenoit partout où il en trouvoit, & qui réussissoit toujours par des fausses promesses. Cette somme lui fera oublier sa molle foiblesse, & le mari à la mode aura moins de chagrin d'avoir laisser partager sa couche nuptiale.

Je donne & legue au *marquis de Beaupoil de Saint-Aulaire*, une culotte de velours noir usée, pour se donner un air d'importance; avec cette défroque, il pourra se rendre utile.

Je donne & legue *au comte de Mirabeau*, un creuset à toute épreuve, dans lequel peuvent se refondre toutes les mauvaises qualités, vices de cœur, ame de boue, friponneries, scélératesses rafinées. A qui puis-je mieux m'adresser? oui, M. le comte, mon creuset sera pour vous, mais je ne vous le legue qu'en tremblant; car, malgré son efficacité il pourroit très-bien ne pas rem-

plir l'objet pour lequel je vous le deſtine ; il eſt tant de cures ſurprenantes, qu'il ne ſeroit pas extraordinaire que l'art & la nature épuiſant toutes leurs reſſources pour faire de vous un honnête homme, ne parvinſſent qu'à compléter un coquin. Le plus fort en eſt fait, mais malgré cela, ne laiſſez pas que d'accepter mon creuſet, &, croyez-moi, courez promptement à la refonte.

Je donne & legue pareillement *au comte de Mirabeau*, les deux arrêts du conſeil, qui ſuppriment ſa feuille des états-généraux, & les papiers périodiques y relatifs ; c'eſt un excellent remède pour appaiſer la chaleur du ſtile, & faire rentrer la plume de ces écrivains mercenaires, dans les bornes de la décence. On peut en juger par ſes lettres écrites depuis à ſes commettans.

Pour reconnoître en quelque façon le pompeux galimathias dont *l'abbé de la Fage* a ſi ſouvent régalé mon égoïſme, je lui donne & legue un taliſman compoſé par un ſage de la Grece, avec lequel il pourra ſans crainte continuer d'agioter ſourdement aux aſſemblées, & faire autant de mal qu'il pourra ſans aucune crainte.

Je donne & legue à *l'abbé Roi*, un léger

bout de corde ramaſſé ſur le lieu du ſupplice de ſes premiers confrères, à la porte ſaint-Antoine.

Je rends à M. *de Calonne* un manuſcrit de ſa compoſition, & commenté par ſon cher frère, l'abbé, ayant pour titre, *Traité ſimple & inévitable pour abſorber en peu de tems les finances de la monarchie françoiſe.*

Je veux qu'il ſoit diſtribué à *Laurent*, vingt-cinq louis pour le faire imprimer. Un ouvrage plein d'auſſi grandes vues, & qui traite d'objets ſi importans, ne ſauroit être trop payé.

Je donne & legue au même M. *de Calonne*, une rame de papier brouillard, pour remplacer celui des billets de caiſſe d'eſcompte avec leſquels il ſe plaiſoit jadis à allumer ſes bougies & celles de madame Lebrun.

Je donne & legue à ladite *dame Lebrun*, tous les uſtenciles laiſſés à Bâville dans ma garderobe particulière, & qui ne ſont qu'à uſage de femme ; elle ne doit pas ſe formaliſer de ce chétif préſent ; quand on a réellement beſoin des choſes, on doit tou-

jours les accepter pour s'en servir telles qu'elles sont.

Je donne & lègue à l'avocat *Target*, une flûte à bec, pour divertir l'assemblée des états-généraux.

Je donne & lègue à l'*abbé Maury*, les rabats de la chancellerie, qui, bien retaillés, lui feront encore honneur.

Je donne & lègue à *madame Dépresménil*, un bidet mécanique : quand on vient de perdre une pension, on doit se tenir propre, & très-propre.

Je donne & lègue à MM. *l'abbé Sabatier & Fréteau*, conseillers au parlement de Paris, chacun une copie par *duplicata*, des deux lettres de cachet, qui les ont conduit, le premier à Arles en Provence, & le second au Mont S. Michel, en Normandie, & ce, pour se rappeller d'être un peu plus modérés à l'avenir dans leurs expressions envers l'autorité royale.

Je donne & lègue à M. *Molé de Champlatreux*, mon gendre, tous les livres de droit de ma bibliothèque, afin d'y puiser

les connoissances dont il a si essentiellement besoin, pour s'acquitter avec plus d'exactitude qu'il ne l'a fait jusqu'à présent des devoirs de sa place. Je l'engage sur-tout à bien méditer les principes du code de Justinien, qu'il n'a jamais lu : il y découvrira, que le magistrat doit s'occuper soigneusement de rendre à chacun ce qui lui appartient ; que son opinion ne doit jamais se laisser entraîner par des motifs de haines particulières, comme il en a déjà donné la preuve dans une affaire criminelle, jugée à la Tournelle au mois de janvier dernier, contre une famille honnête dont le seul crime étoit de s'être plaint d'avoir été volée. Je sais bien qu'en se comportant ainsi, il ne fait que marcher sur les traces de ses dignes confrères, mais je dois le prévenir qu'une conduite aussi infame que scandaleuse, ne fait qu'augmenter l'indignation que tous les François ont déja conçue contre les parlemens.

Je donne & lègue à *Piépape*, mon ancien secrétaire, un ganif à quatre lames, & à manche d'or, pour tailler des plumes à M. *Necker*. Je n'étendrai pas plus loin, à son égard, la largesse de mes dons, attendu que pendant le cours triomphant de ma

prospérité, il a eu le talent de s'amasser bien adroitement une vingtaine de mille livres de rente.

Je donne & lègue à Me *Blondel*, avocat au parlement, également mon ancien secrétaire, 6000 liv. de rente pour le dédommager de la perte de son état, dont je suis l'auteur, & s'épargner le désagrément de rentrer au barreau, où il ne manqueroit pas d'essuyer des tracasseries de toutes espèces de la part des jappeurs crapuleux du palais, pour le punir d'avoir partagé mes occupations, & coopéré à l'état d'inertie dans lequel l'*ordre* est resté pendant la suspension du parlement ; car tout le monde sait que cette portion de la méprisable robinaille, s'associe aux querelles des parlemens, tandis que ceux-ci en rient tous cap ; qu'ils ne s'en servent que quand ils en ont absolument besoin pendant l'orage, pour détourner de dessus leur tête le coup qui les menace, comme des chasseurs lâchent des chiens sur un sanglier redoutable, pour ne pas être les victimes de sa fureur, & que, lorsque le calme reparoît, la simarre gourmande de la bonne manière le chaperon, s'il vient à s'émanciper un peu trop dans ses plaidoyers : témoin

l'avocat *Duverrier* dans l'affaire *Kornmann*.

Je donne & lègue à *Leprêtre de Boisderville*, avocat au parlement de Paris, dix mille livres une fois payées, pour l'aider à se libérer envers l'architecte qui lui a reconstruit sa maison, rue de la Harpe, & qu'il se trouve dans l'impossibilité de payer. Ce legs est fait en reconnoissance des offres vives & pressantes qu'il m'a réitérées d'occuper une place de lieutenant général dans un grand bailliage.

Je lui donne & lègue en outre 42 sols par jour pour se nourrir. La médiocrité de ses talens, la prédiction que défunt son père, ancien bâtonnier, lui a annoncée depuis long-temps, qu'il ne seroit jamais qu'une bête, s'étant accomplie, sa manière désagréable de parler en public, l'ayant réduit à un état de détresse fâcheuse, je lui dois cette foible marque de mon humanité, à condition cependant que dans le peu de causes dont on le chargera à l'avenir, il n'adoptera que celles qui auront pour bâse l'équité, & qu'il ne dégradera point la sublimité, la noblesse, la gloire de la profession d'avocat, en défendant le crime contre l'innocence, & en se livrant aux intrigues les plus basses, comme les

plus aviliſſantes pour faire triompher l'un au détriment de l'autre, comme il vient récemment de le faire dans une affaire criminelle au bailliage du palais, conjointement avec le *Brouin de la Guadeloupe*, lieutenant-général, & *Minier*, procureur du roi, qui ont eu la turpitude & l'indignité de ſe prêter à une pareille manœuvre.

Je donne & lègue à *le Brouin de la Guadeloupe*, ci-deſſus nommé, quatre grains d'ellébore, pour le guérir de ſa peur que le bailliage du palais ne fût ſupprimé, & dont il n'eſt pas encore totalement rétabli.

Je lui donne & lègue en outre ſix gros de ſcience, dix de bon ſens, & deux d'équité, pour corriger l'influence de l'imbécillité, de l'ignorance, du coquiniſme, de l'effronterie, du pédantiſme, & de la ſuffiſance qui prédomine dans ſon individu.

Je donne & lègue à *Charles-Simon Bachois de Villefort*, lieutenant-criminel au châtelet de Paris, une bouteille d'eau de la fontaine de Jouvence, que je lui conſeille de boire d'un ſeul trait, afin de lui faire oublier le paſſé, c'eſt-à-dire l'infamie dont il s'eſt couvert aux yeux de ſes confrères & du parlement, en conſentant aſſez volon-

tiers à l'établiſſement d'un grand bailliage au châtelet, dont il eſpéroit être le chef.

Je donne & lègue au nommé *Hubert*, concierge des priſons de la conciergerie du palais à Paris, en reconnoiſſance des propos qu'il ſe permettoit de débiter ſur mon compte, en préſence des priſonniers, lors du ſiége du palais, un manuſcrit intitulé : *Tableau de la conciergerie*, par un priſonnier; édition 1789. Ce nouveau Cerbere y eſt dépeint ſous des couleurs ſi agréables ; ſa conduite envers les priſonniers y eſt ſi avantageuſement décrite ; ſes bienfaits, ſon humanité éclatent en tant de circonſtances, que s'il veut ſe rendre juſtice, d'après la lecture de cet ouvrage, c'eſt de purger la ſociété d'un monſtre de ſon eſpèce, en s'enſeveliſſant à jamais dans les entrailles de la terre.

Je donne & lègue à M. *Héraut de Séchelles*, 2e avocat-général au parlement de Paris, un bon fouet de Poſtillon, pour chaſſer de chez lui le nommé *Pigeau*, ſon ſecrétaire, attendu que ce ſcélérat reçoit des deux mains l'or des plaideurs, en leur promettant à chacun de faire donner les concluſions en leur faveur. Friponnerie

d'autant plus criante, que non-seulement il trompe l'une des deux parties, mais qu'il lui vole encore son argent.

Je donne & lègue au nommé *Samson*, exécuteur des hautes œuvres, dix mille exemplaires de l'arrêté du parlement de Paris, du 4 Mai 1788, qu'il a brûlé & lacéré au pied du grand escalier du palais, pour les vendre à son profit, & se dédommager par-là de toutes les corvées que le parlement lui a fait faire successivement depuis quelque temps, à la requête du célèbre *Antoine*, brûleur en chef.

Je donne & lègue à M. l'*archevêque de Chartres*, 60,000 liv., pour le dédommager de pareille somme, qu'il a été obligé de payer à l'un des postillons de M. le Comte d'Artois, pour avoir couché avec sa femme (1).

---

(1) Le postillon étant allé à Chantilly conduire M. le Comte d'Artois, & sachant que M. l'évêque devoit coucher avec sa femme, revint à toute bride à Versailles pendant la nuit. Il rentra chez lui, & surprit M. l'évêque furieux, il veut les poignarder tous deux, mais le pauvre évêque, tout tremblant de frayeur, cherche à appaiser le courroux du mari, qui, pour échapper à sa vengeance, a force de lui faire un billet de 60,000 liv. Le comte d'Ar-

Je donne & lègue à M. *Linguet*, un recueil manuscrit d'une infinité de prévarications commises par les parlemens, & qui n'ont pas encore été mises au jour. C'est pourquoi je le prie de vouloir bien les publier dans ses Annales, & de les revêtir de la magie de son style, pour leur donner une couleur encore plus noire : à l'effet de quoi, je lui donne & lègue aussi cinquante paquets de plumes, un quarteau de fiel, & cent rames de papier.

Lesquels legs j'espère qu'il voudra bien accepter, comme autant de preuves de mon souvenir envers les efforts qu'il a faits pour accréditer mes projets, & l'établissement des grands bailliages.

Je donne & lègue au sieur *Morande*, auteur du Courier de l'Europe, un traité du mensonge & de l'impudence, relié en maroquin, & doré sur tranche, pour le remercier des soins qu'il a pris dans le temps de mon ministère, de publier beaucoup d'im-

---

tois s'étant apperçu de l'absence de son postillon, lui en demanda la raison quand il fut de retour; le postillon lui raconta ce qui s'étoit passé, & lui fit voir le billet. On en rit beaucoup à la cour, & l'évêque fut obligé de payer.

postures à ma louange, malgré que je ne l'en aie aucunement chargé.

Je donne & lègue aux *auteurs du Mercure & du Journal de Paris*, un très-gros recueil manuscrit d'anecdotes intéressantes, & de pièces littéraires du meilleur goût, pour les insérer dans leurs feuilles, afin de ranimer la lecture languissante de leurs abonnés, & dédommager le public de celles qui ont paru jusqu'à présent : lequel legs est fait en considération de l'indulgence que les auteurs de ces feuilles ont eu à publier l'acceptation de plusieurs grands bailliages, dont les refus étoient constatés par les protestations les plus énergiques.

Je donne & lègue au *Chevalier Dubois*, cent bottes de paille *pour lui & son beau cheval blanc que tout Paris connoît*, en reconnoissance de la manière adroite & sage dont il s'est comporté lors du siége du palais.

Je donne & lègue à M. *Dagoult*, ancien officier aux Gardes, tous les secrets que *Desbrugnières* m'a communiqués, pour mettre à exécution, avec dextérité, les

ordres du roi dont il pourra déformais être chargé.

Je donne & lègue un imprimé de la déclaration du Roi sur l'établissement des grands bailliages, à Me *Fournel*, avocat, qui, par une foiblesse impardonnable, ne rougit pas de servir la haine ridicule, servile & basse du parlement, qui seul le fait agir, en se chargeant de décrier dans des consultations la conduite des juges du grand bailliage de Beauvais, dans l'affaire des nommés Rondelle, pour tâcher de prendre ces officiers à partie. La lecture de cette déclaration pourra peut-être lui dessiller les yeux, & lui apprendre que quand il seroit vrai que les juges du grand bailliage de Beauvais auroient prévariqué, ni le parlement de Paris, ni aucun autre, ne seroit compétent pour en connoître, attendu qu'aux termes de la déclaration institutive des grands bailliages, leurs jugemens ne sont point soumis à la censure des parlemens. Il n'y auroit qu'au conseil du roi seul, que les parties prétendues offensées pourroient s'adresser. Les ressorts secrets que le parlement de Paris a mis en activité dans cette affaire pour s'en attribuer la connoissance, ne sont donc que l'effet

d'une manœuvre qui déshonore les auteurs, autant qu'elle fait connoître de plus en plus combien ces meſſieurs ſont peu délicats ſur le choix des moyens, quand ils cherchent à ſe venger.

Je donne & legue à M. *Deſartines, le fils*, conſeiller au parlement de Paris, une collection complette de l'Arétin, avec des figures en taille-douce, repréſentant au naturel les 150 poſtures agaçantes que mademoiſelle Adeline, de la comédie italienne, exécute avec ſes plus chers favoris dans ſes libations ſur l'autel de Venus. Ce legs ſera d'autant plus agréable à M. Deſartines, que ſi dans le nombre de toutes ces attitudes, il en eſt quelques-unes que cette nymphe n'ait pas encore employées avec lui, il pourra la prier de lui procurer cette nouvelle jouiſſance.

Je donne & legue à M. *le marquis d'Harcourt*, gouverneur en ſurvivance de la ville de Rouen, & de la province de Normandie, une ſomme de 12000 liv. pour acheter une maiſon dans Rouen, afin de pouvoir s'y loger quand il revient de la campagne, attendu que perſonne ne veut lui en louer à cauſe des bons ſervices qu'il a rendus

à toute la ville, & de sa vigilance, comme un des principaux chefs de mes espions, à découvrir tout ce qui se passoit, à m'en rendre compte, & à exécuter mes ordres avec la plus grande ponctualité.

Je donne & legue à chacun *des lieutenants généraux, particuliers, avocats & procureurs du roi, qui ont accepté ces charges dans les grands bailliages*, cinquante robes rouges, pour les dédommager de l'indignation & des opprobres dont ils sont devenus l'objet ; lesquelles robes on trouvera dans un de mes greniers ; & afin que les légataires puissent s'en défaire plus facilement & les revendre pour un prix raisonnable, ils pourront s'adresser au nommé le Comte, fripier, sous les piliers des halles où je les ai fait faire, & qui m'a donné sa parole de les reprendre à peu de perte, en cas qu'elles ne servent point, attendu qu'il en fournit à beaucoup de parlementaires, & pendant le carnaval.

Je donne & legue au *commissaire Renard*, de la ville de Rouen, un bonnet quarré, un rabat, une robe & une paire de souliers, pour lui tenir lieu de ceux qu'il a usés dans toutes

toutes ſes courſes avec le *marquis d'Harcourt*, auquel il eſt entièrement dévoué.

Je donne & legue à *l'avocat Bourgeois*, fils du commiſſaire, qui l'a deshérité en mourant, comme étant un mauvais ſujet & un poliçon, un chapeau, deux cols, deux chemiſes, un habit, une veſte, une culotte, une paire de bas, une de ſouliers, & un mouchoir, pour le récompenſer de ſes offres à remplir une place dans un grand bailliage; & attendu que ma mort va le priver de prendre ſes répas à l'avenir dans ma cuiſine, je lui donne & legue 24 ſols par jour ſa vie durant.

Je donne & legue à *Flambart*, commandant la maréchauſſée à Rouen, chevalier de l'ordre royal & militaire de ſaint-Louis, douze cadenas, ſix paires de menottes, & autant de boulons, pour le mettre à portée de continuer à s'acquitter des devoirs de ſon état, avec les mêmes précautions qu'il l'a fait pendant mon miniſtère.

Je lui donne & legue pareillement un exemplaire de l'inſtruction ſur l'eſpionnage, par *Desbrugnières*, dédié & préſenté au

marquis d'Harcourt, & imprimé, à Rouen, par ſes ordres, chez *le Boulanger*. (1)

Je donne & legue au *ſieur Pigeon*, lieutenant général, honoraire au bailliage du palais, avocat au parlement, & ancien échevin de la ville de Paris, une baignoire : il pourra s'en ſervir afin de diſſiper radicalement les ſymptômes de la folie dont il a été attaqué, & qui ſe font encore remarquer de tems en tems, pour avoir diverti les deniers qu'il avoit perçus pendant le tems de ſon échevinage, & dont il lui étoit impoſſible de rendre compte.

Et pour rétablir entièrement l'économie de ſa conſtitution un peu dérangée, je lui donne & legue encore une douzaine de pâtés de veau de rivière, vu ſon goût connu pour ces ſortes de mets, ainſi qu'il en a donné la preuve dans l'affaire du *comte de Moraugiés* avec les *Verrons*.

Je donne & legue à M. *le marquis de Bourgade*, recev. gén. des fin. & neveu de M. de Calonne, un petit ouvrage intitulé :

---

(1) Voyez le teſtament de Desbrugniéres, édition où ſe trouve le codicile.

Moyens de s'enrichir par des banqueroutes frauduleuſes, ſans craindre les pourſuites de ſes créanciers. Ce traité lui ſera d'autant plus utile, qu'il pourra revenir en France après avoir quitté l'Angleterre où il eſt allé ſe réfugier pour y diſſiper probablement avec ſon cher oncle, la maſſe énorme des fonds que la ſagacité induſtrieuſe du receveur avoit fait couler en abondance dans ſa caiſſe, à l'époque où il vouloit jouer ſon jeu.

Je donne & legue à M. *Dionis du ſéjour*, conſeiller de grand'chambre au parlement de Paris, une paire de lunettes d'approche, à l'angloiſe, pour lui ſervir à mieux appercevoir dorénavant les globes céleſtes dont il fait ſa principale étude, & à découvrir dans les affaires, le véritable point de la queſtion; étant ridicule qu'un magiſtrat qui ne voit pas à un demi-pied devant lui, veuille s'aviſer de pénétrer ſans guide dans les cieux.

Je donne & legue à *l'abbé Morelet* une piéce de 12 ſols pour prix de tous les libelles qu'il a compoſés par mon ordre.

Je donne & legue au nommé *Douis*,

commis ventilateur, & *sous-espion* à Paris, une phiole d'alkali-volatile, pour le garantir de l'air méphitique qu'il pourroit respirer toutes les fois qu'il assistera à l'ouverture d'une fosse de commodités, en récompense des découvertes qu'il a faites de pamphlets, brochures & manuscrits nouveaux qui se débitoient au palais & ailleurs.

Je donne & legue *aux treize épiciers du royaume*, l'esprit des loix, par Montesquieu, pour se pénétrer par une lecture réfléchie de ce principe salutaire. « Que dans les gouvernemens bien constitués, la puissance de » juger doit être pour ainsi dire imperceptible ; qu'elle ne doit point résider dans » des corps permanens, mais bien entre » les mains de jurés choisis alternativement parmi le peuple, & que la loi » puisse atteindre quand ils s'en rendent les » violateurs, parce qu'autrement il en ré» sulte toujours de très-grands inconvé» niens. »

Lors donc que les parlemens s'opiniâtrent à soutenir que leurs charges doivent être inamovibles, ce langage annonce une envie démésurée d'exercer un despotisme affreux sur la nation, sans jamais craindre

d'être poursuivis pour raison des prévarications horribles qu'ils commettent journellement, comme cela est arrivé jusqu'à présent. Pour remédier à ces abus dangereux, c'est à la nation de prendre ses mesures si elle veut jouir des droits de la liberté & s'affranchir à jamais de la verge de fer, sous laquelle ces êtres destructeurs du genre humain font gémir les citoyens depuis si long-tems.

Je nomme pour mon exécuteur testamentaire, M. *de Meaupeou*, mon digne coopérateur aux révolutions dernières, espérant qu'il voudra bien avoir pour moi, la bonté que j'ai eu pour mon ami *Beaujon*, avec cette différence que je suis bien fâché de ne pouvoir le gratifier aussi généreusement qu'il l'a fait envers moi, attendu que je laisse une succession un peu délabrée, malgré que j'aie bien puisé dans celle de mon cher *Beaujon*; cependant pour lui donner une marque de mon estime & de ma reconnoissance, je le prie d'accepter une petite boîte d'or qu'il trouvera dans mon secrétaire; elle renferme un secret merveilleux pour ne jamais rougir; comme il ne lui manque plus que cette per-

365

fection, l'œuvre alors sera consommée, & il pourra tout braver.

O vous, qui recevez des marques de mon attachement, priez aussi pour moi le père des élus; que votre intercession adoucisse la rigueur de mon sort, & vous préserve de ma renommée. *Amen.*

Signé, DE LAMOIGNON.